

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2020

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 23

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 23

L'an deux mille vingt, le 26 mai, à vingt et une heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Étalans proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis à l'espace socio-culturel sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Marie ROUSSEL, Maire.

Étaient présents : Delphin BEPOIX, Maryline BORDY, Jean-Luc BORNE, Anaïs CHARPY, Jean-Pierre COURBET, Vicky ESTUR, Louise FAINDT, Marc FAIVRE, Jean-Marie FLEURY, Michel LENGLET, Laurence-Isabelle LOUYS, Claude MARGUIER, Adrien MOREL, Dominique PERRIER, Alain PESEUX, Marie-José POUYET, Christine PUGIN, Paul RUCHET, Donatienne SARRON, Damien TALLANDIER, Béatrice URICHER, Jean-Louis VIENNET, Jocelyne WOILLARD.

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie ROUSSEL, Maire (en application de l'article L.2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du Conseil municipal ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Suite à l'appel des vingt-trois membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT est remplie.

M. MOREL Adrien a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

M. FLEURY Jean-Marie, le plus âgé des membres du Conseil, prend ensuite la présidence.

Mme WOILLARD Jocelyne et Mme LOUYS Laurence-Isabelle sont nommées assesseurs.

I - Election du maire

Le Président invite le conseil à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées) 23

Nombre de suffrages blancs 1

Nombre de suffrages exprimés 22

Majorité absolue 12

A obtenu :

M. RUCHET Paul 22

M. RUCHET Paul ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

II – Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide de fixer à 5 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints a été déposée :

- Mme WOILLARD Jocelyne, M. BEPOIX Delphin, Mme PERRIER Dominique, M. FAIVRE Marc et M. VIENNET Jean-Louis

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	22
<i>Majorité absolue</i>	<i>12</i>
A obtenu :	
Liste WOILLARD Jocelyne	22

Les candidats figurant sur la liste conduite par Mme WOILLARD Jocelyne ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés adjoints et immédiatement installés.

Le Maire, Paul RUCHET, porte à connaissance de l'ensemble des membres du Conseil municipal la charte de l'élu local.

III – Divers

- Prochaine réunion de Conseil municipal : jeudi 4 juin à 20h00 à l'espace socio-culturel.
- Réunion de présentation du budget : jeudi 25 juin à 20h00 à l'espace socio-culturel.
- Réunion de Conseil municipal : jeudi 9 juillet 2020 à 20h00 à l'espace socio-culturel.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance
Adrien MOREL

Le Président
Jean-Marie FLEURY

Les assesseurs